

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 9 novembre 2011

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 85

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 tel que présenté en annexe, les ratifications légales étant réservées.

Résultat de la votation : **47 voix contre 26 et 11 abstentions**

Ainsi délibéré en séance du 9 novembre 2011.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron